Association Amicale des Anciens Elèves Sourds de l'Institut Départemental Gustave Baguer
N° d'enregistrement de l'association : 02/3767

COTISATION 2023

La date limite de paiement des cotisations est fixée au 31 mars 2023.
Vous pouvez payer par chèque bancaire à l'ordre de :

Association Amicale Asnières Social, **avec votre carte de membre et une enveloppe timbrée pour le retour**.

Ou par virement bancaire :

Ass Amicale Asnières Social (IBAN) : FR76 1020 7000 5621 2128 3483 636

Pour avance, je vous remercie de votre fidélité.

La responsable des cotisations
Martine FOUQUET

COTISATION 2023

N° de carte monsieur : .....N° de carte madame : .....

NOM : .....Prénom : .....

❒ Membre : 24,00€ 24 € x ….. = …..… €

❒ Membre sympathisant : 28,00€ 28 € x ….. = ……. €

Par : ❒ Espèce

❒ Chèque

A l'ordre de : Association Amicale Asnières

Social Envoyer les 4 supports à :

Martine FOUQUET
Amicale Asnières - Cotisation
285 Rue De Pimprez
60170 Ribécourt-Dreslincourt

Mail : fouquetmart@gmail.com

Ou par ❒ virement

Association Amicale Asnières Social (IBAN) : FR76 1020 7000 5621 2128 3483 636